

**Procès-verbal de la réunion tenue le samedi 24 avril 2004 – Eurovolleycenter Vilvoorde**  
**REF: CP/04.01/WG**

**PROVISOIRE**

**Présents:**

R. SERNEELS, Président;  
 W. GEORGES, Secrétaire-manager;  
 M. GOOSSENS (Limbourg) - J. MEESEN (Liège/Namur/Luxembourg) – F. DE BRUYNE (Flandre Occid. / Oriënt.) – A. VANDERZYPEN (Brabant-Wallon/Bruxelles) – C. SCIEUR (Hainaut)

**Excusés :** M. LOUWAGIE (C.C.) – A. VAN DIJCK (Brabant Flamand) - A. TORFS (Anvers)

**1. Lecture et approbation PV réunion 12.04.2003**

Le PV de la réunion du 12.04.2003 a déjà été approuvé, vu qu'aucune remarque n'a été introduite dans le délai prévu.

**2. Composition commission**

C. SCIEUR remplace G. SCORY en tant que délégué HAINAUT.  
 J. MEESEN remplace J.-M. BARBIER en tant que délégué LUXEMBOURG.

Président Commission de Propagande : R. SERNEELS  
 Vice-président Commission de Propagande : J. MEESEN

**3. Chiffre d'affaires et ventes 2003**

Les ventes de l'année 2003 sont examinées. Le surplus de la vente des brevets (+ 9% ou +12.000 ex.) et des écussons est compensé par la considérable vente diminuée des autocollants de sorte que le résultat financier reste presque identique. Le brevet de 1.000 M est encore insuffisamment introduit et connu. R. SERNEELS remercie les délégués provinciaux de leur dévouement.

**4. Évaluation Brevets et carnets Synchro / Points limites brevets synchro**

La COMPROP a pris connaissance du rapport annuel sur les Synchro Awards 2003. R. SERNEELS donne des précisions sur la vente des brevets et des carnets synchro. La vente en 2003 s'élève tout juste à € 117,74 (considérable augmentation en comparaison de 2002).

Conclusion rapport annuel :  
 Accent principal pour le futur = brevets récréatifs.  
 Meilleure concertation avec la CS Synchro sur l'offre des brevets synchro.

**5. Fonctionnement et stratégies Commission de Propagande / Enquête clients**

Rassemblement et traitement des données via les listes des clients des délégués provinciaux. Une enquête concise sera lancée à ces clients via le Secrétariat Général.  
 Nouveaux clients / prospection : tous les clubs affiliés à la VZF et la FFBN, les écoles et les piscines recevront cet enquête afin d'obtenir une meilleure notion sur les souhaits et les besoins ainsi que sur la répartition actuelle des brevets de natation en Belgique. Déséquilibre communautaire : La Flandre souffre de la concurrence lourde de l'ISB alors qu'il y a presque une position de monopole dans la communauté francophone.

À ce sujet W. GEORGES a écrit une dissertation dans le cadre de l'Académie Olympique Belge (à transmettre aux délégués provinciaux).

Les membres de la Commission de Propagande sont invités par président fédéral M. LOUWAGIE pour une entrevue et un dîner au mardi 25 mai 2004 à Gand.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
28/04/2004	29/04/2004	20/05/2004	21/05/2004

**6. Manuels Brevets de natation / Matériel de propagande**

Manuel brevets de natation : la version française ainsi que néerlandaise doit être adaptée (numérotation brevets, suppression figures autocollants). Le manuel pourra être distribué via email sous format PDF.

Site web FRBN en construction : une page spéciale sera consacrée à la Commission de Propagande y compris la présentation de tous les brevets et écussons et des liens directs vers les sites de la VZF et FFBN ainsi que vers les secrétariats provinciaux (où les brevets doivent être commandés).

Une affiche de promotion (format A3) sera mise à la disposition des délégués provinciaux le plus vite possible pour l'envoi aux clients actuels et potentiels.

**7. Courrier**

7.1. A. VANDERZYPEN : échange écussons synchro et autocollants. Les écussons synchro seront transmis à R. SERNEELS. Les autocollants invendus pourront être échangés en écussons, mais tout d'abord il faut prendre des informations sur la demande aux autocollants auprès des clients.

7.2. F. DE BRUYNE : la numérotation des brevets néerlandais 1.000 / 1.500 / L.D. doit être adaptée le plus vite possible (pendant les imprimés suivants).

**8. Divers**

8.1. Les coordonnées de la fédération de sauvetage seront transmises aux délégués dans le cas ils reçoivent des questions sur les brevets de sauvetage.

8.2. R. SERNEELS propose de présenter et de promouvoir les brevets aux certaines manifestations et championnats dans les districts. La distribution gratuite des brevets de natation est une belle promotion et incitation envers les participants de ces compétitions.

**Le rapporteur,  
Wouter GEORGES  
Secretaris-Manager.**

---

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
28/04/2004	29/04/2004	20/05/2004	21/05/2004